

NEWSLETTER 13

juillet 2026

VEILLE POLITIQUE

IAZI/CIFI Veille politique du 07.07.2026

Introduction

Franco fort : les médias parlent du dernier « refuge sûr » en raison de la situation géopolitique incertaine à l'échelle mondiale. Le sentiment que le creux de la vague a été atteint commence à s'installer. Cela a notamment des répercussions sur le marché du travail. Le baromètre de l'emploi montre toutefois une amélioration, sous la forme d'une légère reprise de l'emploi.

Si la tendance se poursuit ainsi en 2026, nous serons environ 15 % en dessous du niveau d'immigration nette de 2025 ; en valeur absolue, le niveau d'immigration reste toutefois élevé.

Les prix de l'immobilier poursuivent leur tendance à la hausse, avec des rendements supérieurs à 4 % depuis le début de l'année pour les biens de rendement. Nous sommes à nouveau au-dessus de la moyenne à long terme des hausses de prix, après un ralentissement pendant les années de la pandémie de COVID. On observe une stabilité des prix à la consommation, à 0,7 %, contre 2,3 % dans la zone euro et 4,2 % aux États-Unis.

Fiscalité et finances

- Lex Koller : RAS
- Droit de la copropriété : bonnes chances de succès selon l'estimation de l'IAZI

Énergie

- Loi vaudoise sur l'énergie : référendum rejeté, la loi entrera en vigueur le 1er janvier 2027 -> **prévoir une information spécifique dans une newsletter au sein de COPTIS ?**

Construction et aménagement du territoire

- Mesures d'accélération de la construction de logements
Une série d'initiatives diverses ; pour plus de détails, voir la présentation.
Il se peut également que cela donne lieu à des réglementations cantonales divergentes par la suite.
- Oppositions aux projets de construction : motions 25.3972 et 25.3973 -> Les abus sont difficiles à cerner, mais la plupart du temps, les oppositions sont déposées sous un prétexte fallacieux.
- Intervention du GLP sur les quartiers résidentiels : simplification des procédures lorsque certaines exigences sont remplies. Formulation très ouverte. Il convient de trouver un équilibre entre les critères et les allègements.
- Révision de la loi sur l'aménagement du territoire dans le canton de Vaud : voir la présentation
- Ville de Berne : réaction aux réactions des médias concernant le bâtiment Triptity
- Ville de Lausanne : protection des arbres plus stricte par rapport au RPC de Zurich, qui ne prévoit de protection qu'à partir d'une circonférence de tronc de 100 cm.
- Ville de Zurich : votation le 27 septembre 2026 sur la zone de gratte-ciel



Loyers et logement

- Voir la présentation annexée

Remarque :

Cette présentation est strictement confidentielle et ne doit être utilisée que dans le cadre de votre mandat au sein du comité directeur de COPTIS. Toute transmission ou diffusion interne, sous quelque forme que ce soit, est interdite.

Pour COPTIS, Andreea Stefanescu, 7 juillet 2026

